La Loi de programmation pluriannuelle de la Recherche

Présentation en 180 secondes (3 min) pour une AG de labo ou de département ou d'UFR, avec essentiellement des personnels de l'ESR connaissant les acronymes etc.

Plus d'infos sur MobilisationEmploiESR@framalistes.org et universiteouverte.org

De quoi parle-t-on?

- 23/09/2019 : 3 rapports sont remis à la ministre F. Vidal rédigés par des directeurs/trices d'établissements (universités, CNRS, INRA), des député.e.s LREM, une cadre de Thomson et L'Oréal.
- 26/11/2019 le PDG du CNRS, A. Petit, demande une loi **"inégalitaire" et "darwinienne"** à Macron lors des 80 ans du CNRS.

Principaux éléments des 3 rapports

- Permettre aux régions mais aussi directement aux laboratoires de s'endetter
- Poursuivre la concentration des moyens en augmentant le poids
 - de l'évaluation des chercheurs et labos, qui décideraient des financements de base
 - o des appels à projet, pour des financements plus importants qu'aujourd'hui
- Développer des primes à la performance
- Développer les CDI de projet (durée indéterminée parce que ça peut s'arrêter n'importe quand, pas parce que ça dure jusqu'à la fin de la carrière!) pour caler l'emploi sur le financement par projet et économiser les primes de précarité
- Réduire les créations de postes de jeunes enseignants-chercheurs (150 chaires d'excellence par an toutes disciplines confondues) qui donneraient le droit à une **tenure-track** (c'est-àdire 5 ou 6 ans pour faire, encore une fois, ses preuves, obtenir un ERC ou un gros ANR, après quoi on passe prof titulaire ou on est rétrogradé à enseignant.
- Modulation de service sans accord de l'enseignant : c'est-à-dire heures complémentaires non rémunérées. Il est question de faire sauter la référence à 192h td, et de compter en ECTS (ce qui renforcera les inégalités entre enseignants).
- Augmenter la charge d'enseignement des enseignants-chercheurs seniors, a priori périmés en recherche.

Conclusion

- valeur cardinale des rapports : la concurrence
- les 3 rapports penchent pour une **concentration des moyens**, exclusivement distribués sur appels à projet ou évaluation, à des chercheurs en majorité précaires, avec **dissociation** des missions de recherche et d'enseignement.

On s'achemine bien vers la loi "inégalitaire" et "darwinienne" qu'Antoine Petit, PDG du CNRS, appelle de ses voeux